



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 03432

Numéro SIREN : 441 133 808

Nom ou dénomination : D C N S

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2013 sous le numéro de dépôt 91812



1309190503

DATE DEPOT :	2013-10-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R091812
N° GESTION :	2002B03432
N° SIREN :	441133808
DENOMINATION :	D C N S
ADRESSE :	40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/22
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	

TNF
Société Anonyme au capital social de 19.240.000 euros
Siège social : 280, avenue Aristide Briand 92220 Bagneux
399 021 369 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 22 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize, le vingt deux juillet à quatorze heures vingt,

Le Conseil d'administration de la société TNF, société anonyme au capital de 19.240.000 euros, dont le siège social est sis 280, avenue Aristide Briand 92220 Bagneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 021 369, s'est réuni au 40-42, rue du Docteur Finlay - 75015 Paris, sur la convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

4. Examen et approbation du projet de fusion entre TNF et DCNS, pouvoir à donner au Président-Directeur Général à l'effet de signer le projet de traité de fusion entre TNF et DCNS et la déclaration de conformité afférente ;

[...].

SONT PRESENTS :

- M. Bernard Huet, Président Directeur Général,
- M. Eric Chamroux, administrateur,
- M. Bernard Loiseau, administrateur,
- M. Adam Smith, administrateur,
- M. Jean Morel, administrateur représentant les salariés,
- M. Nicolas Lallemand, administrateur représentant les salariés,
- M. Benoit Leroux, administrateur représentant les salariés,

SONT REPRESENTES :

- M. Thierry Kalanquin, administrateur, représenté par M. Eric Chamroux,
- M. Maurice Isidore, administrateur, représenté par M. Bernard Huet.

SONT EGALEMENT PRESENTS :

- M. Bruno Simon, Secrétaire du CCE de l'UES DCNS,
- M. Thierry Crombez,
- M. Pierre Louis Vergne, représentant le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes titulaire,
- M. Gérard Blondé, Commissaire du Gouvernement.
- Mlle Fériel Rédjouani, Secrétaire du Conseil.

M. Bernard Huet constate que le Conseil réunit plus de la moitié de ses membres et peut donc valablement délibérer.

Mlle Fériel Redjouani assure les fonctions de Secrétaire du Conseil.

[...]

4. EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION ENTRE TNF ET DCNS, POUVOIR A DONNER AU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL A L'EFFET DE SIGNER LE PROJET DE TRAITE DE FUSION ENTRE TNF ET DCNS ET LA DECLARATION DE CONFORMITE AFFERENTE

[...]

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet de fusion-absorption de TNF par DCNS selon les modalités figurant dans le projet de traité de fusion qui lui a été présenté et dont il approuve les termes.

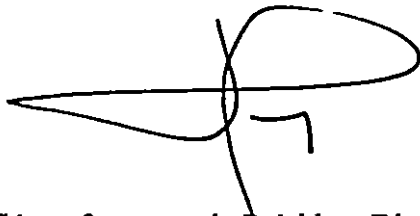
Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général, Monsieur Bernard Huet ou à toute autre personne qu'il voudrait se substituer, à l'effet de :

- Procéder à la mise en forme définitive, signer et publier le projet de traité de fusion par absorption de TNF par DCNS ;
- Etablir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de TNF à DCNS ;
- Remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de toutes administrations, ainsi que toutes notifications et significations à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances ;
- Etablir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce relative à l'opération de fusion-absorption de TNF par DCNS.

Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the right and a horizontal stroke extending to the left, with a small vertical tick at the end of the horizontal stroke.

Extrait certifié conforme par le Président Directeur Général
Bernard Huet



1309190502

DATE DEPOT : 2013-10-14

NUMERO DE DEPOT : 2013R091812

N° GESTION : 2002B03432

N° SIREN : 441133808

DENOMINATION : D C N S

ADRESSE : 40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2013/07/23

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE :

EC 92 16717013
DFF 0211017013

02B3432

DCNS
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42 rue du Docteur Finlay - 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize, le 23 juillet à 14h00,

Le Conseil d'Administration de la société DCNS, société anonyme au capital de 563.000.000 €, s'est réuni au siège social, sur la convocation de son Président faite par lettre simple à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

5. Examen et approbation du projet de fusion entre TNF et DCNS, pouvoir à donner au Président-Directeur Général à l'effet de signer le projet de traité de fusion entre TNF et DCNS et la déclaration de conformité afférente.

[...]

Sont présents et signent le registre de présence :

- M. Patrick Boissier
- M. Jean-Bernard Lévy
- M. Pascal Bouchiat
- Mme Astrid Milsan
- Mme Nathalie Ravilly
- Mme Gabrielle Gauthey
- M. Thierry Pérard
- M. Bernard Rétat
- M. Hugues Bied-Charreton
- M. Jacques André
- M. Joël Ricaud

« Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le projet de fusion-absorption de TNF par DCNS selon les modalités figurant dans le projet de traité de fusion qui lui a été présenté et dont il approuve les termes.

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général, Monsieur Patrick Boissier ou à toute autre personne qu'il voudrait se substituer, à l'effet de :

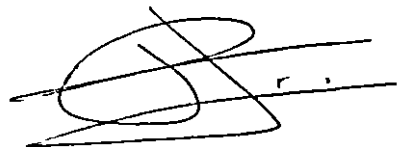
- Procéder à la mise en forme définitive, signer et publier le projet de traité de fusion par absorption de TNF par DCNS ;
- Etablir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de TNF à DCNS ;
- Remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de toutes administrations, ainsi que toutes notifications et significations à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances ;
- Etablir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce relative à l'opération de fusion-absorption de TNF par DCNS.

Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et en général faire tout ce qui sera nécessaire ».

Pour : Mmes Astrid Milsan, Gabrielle Gauthey et Nathalie Ravilly, MM. Patrick Boissier, Jean-Bernard Lévy, Pascal Bouchiat, Thierry Pérard, Bernard Réat, Hugues Bied-Charreton, Eric David, Gilles Denoyel, Arnaud Phélep, Gérard Barbereau et Yannick Peronnet
Contre : MM. Jacques André, Joël Ricaud et Yves Michaud

Cette résolution est ainsi adoptée.

[...]



Certifié conforme à l'original par M. Patrick Boissier
Président Directeur Général



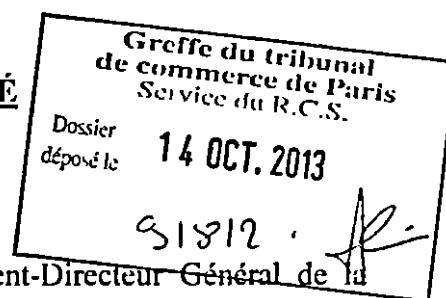
1309190501

DATE DEPOT :	2013-10-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R091812
N° GESTION :	2002B03432
N° SIREN :	441133808
DENOMINATION :	D C N S
ADRESSE :	40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2013/10/02
TYPE D'ACTE :	DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)
NATURE D'ACTE :	FUSION DEFINITIVE

ND 02/10/2013 FG.
EC 22/07/2013
EC 22/07/2013.

09B3432.

**DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ
ET DE CONFORMITÉ**



- (i) Monsieur Bernard Huet, agissant en qualité de Président-Directeur Général de la société TNF, société anonyme au capital de 19.240.000 euros, dont le siège social est situé 280 avenue Artistide Briand, 92220 Bagneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 021 369 (« TNF »), société absorbée et dissoute depuis le 30 septembre 2013 à la suite de la fusion-absorption de ladite société par la société DCNS tel qu'il sera expliqué ci-après,

ET

- (ii) Monsieur Patrick Boissier, agissant en qualité de Président-Directeur Général de la société DCNS, société anonyme au capital de 563.000.000 euros, dont le siège social est situé 40-42 rue du docteur Finlay, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 441 133 808 (« DCNS »).

Préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L. 236-6 du Code de commerce relative à la fusion des sociétés TNF et DCNS, la société DCNS absorbante et la société TNF, société absorbée, ont fait l'exposé ci-après :

EXPOSÉ

1. Le Conseil d'administration de TNF s'est réuni le 22 juillet 2013 et a arrêté le projet de traité de fusion entre TNF et DCNS. Le Conseil d'administration a également prévu et préparé les principales formalités à accomplir ultérieurement et donné à Monsieur Bernard Huet, Président-Directeur Général, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ces formalités.

Le Conseil d'administration de DCNS s'est réuni le 23 juillet 2013 et a arrêté le projet de traité de fusion entre TNF et DCNS. Le Conseil d'administration a également prévu et préparé les principales formalités à accomplir ultérieurement et donné à Monsieur Patrick Boissier, Président-Directeur Général, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ces formalités.

2. Le projet de traité de fusion entre TNF et DCNS a été signé par Monsieur Bernard Huet en qualité de Président-Directeur Général de TNF et par Monsieur Patrick Boissier en qualité de Président-Directeur Général de DCNS suivant acte en date du 23 juillet 2013. Ce projet de traité indiquait, notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des sociétés participantes,
- les motifs, les buts et conditions de la fusion,
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux sociétés en vue d'établir les conditions de la fusion,
- la composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de TNF apportés à DCNS, étant précisé que, conformément à la réglementation en vigueur, les apports de TNF ont été effectués à leur valeur nette comptable,

- le montant du mali de fusion.

Le projet de traité de fusion disposait également que DCNS détenant depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux greffes des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre la totalité des actions composant le capital social de TNF, la fusion n'entraînerait pas d'augmentation de capital de DCNS et TNF se trouverait dissoute de plein droit et sans liquidation, par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

3. Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés aux Greffes des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre le 25 juillet 2013 pour DCNS et pour TNF, lesdites sociétés étant immatriculées respectivement dans le ressort des Greffes des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre.

4. Les avis relatifs au projet de fusion ont été insérés :

- dans le bulletin d'annonces légales « BODACC » du 3/4 août 2013 (n°149 A page 33) pour TNF,
- dans le bulletin d'annonces légales « BODACC » du 2 août 2013 (n°148 A page 66) pour DCNS.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de trente jours prévu par la réglementation ainsi qu'il ressort des certificats de non-opposition en date du 12 septembre 2013 pour DCNS et du 13 septembre 2013 pour TNF.

5. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires au siège social de chacune des deux sociétés TNF et DCNS l'ont été dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.
6. Les avis concernant la réalisation de la fusion et la dissolution de TNF ont été respectivement publiés dans les journaux d'annonces légales ci-après :

- Pour DCNS : journal *Le Publicateur legal*
en date du *02 - 10 - 2013*
- Pour TNF : journal *Le Publicateur legal*
en date du *02 - 10 - 2013*

Ces avis contiennent l'ensemble des mesures requises pour les lois et règlements en vigueur.

7. Il est précisé qu'il n'y aura pas d'assemblée d'approbation de la fusion.

79110

DUPLICATA

Enregistré à : POLY ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME
Le 04/10/2013 Bordereau n°2013/570 Case n°11
Droits : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent administratif des finances Publiques

Est 408

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DÉCLARATION

Henri TIONG FET
Agent des Finances Publiques

Les soussignés déclarent que :

- la fusion de TNF et DCNS par absorption de TNF par DCNS a été régulièrement réalisée, conformément à la loi et aux règlements en vigueur,
- TNF est définitivement dissoute.

DÉPÔT

Seront déposés aux Greffes des Tribunaux de commerce de Paris et de Nanterre les documents suivants en un nombre d'exemplaires requis par les Greffes :

- l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de la société TNF en date du 22 juillet 2013 autorisant Monsieur Bernard Huet à procéder à toutes formalités utiles dans le cadre de la présente fusion et notamment signer la présente déclaration de régularité et de conformité,
- l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de la société DCNS en date du 23 juillet 2013 autorisant Monsieur Patrick Boissier à procéder à toutes formalités utiles dans le cadre de la présente fusion et notamment signer la présente déclaration de régularité et de conformité,
- la présente déclaration de régularité et de conformité pour TNF et DCNS.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L. 236-6 du Code de commerce.

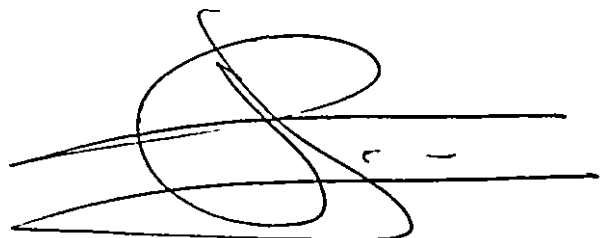
Fait à Paris

Le 2 octobre

2013



Monsieur Bernard Huet
Président-Directeur Général de TNF



Monsieur Patrick Boissier
Président-Directeur Général de DCNS